

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE605

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« définies »,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.